

Avis de sous-location du logement

Le propriétaire ne peut refuser la sous-location sans un motif sérieux.

Lorsqu'il refuse, le propriétaire est tenu d'indiquer les **motifs de son refus** dans les **15 jours de la réception de l'avis**; **s'il omet de le faire, il est réputé avoir consenti.**

Avis à

Nom du propriétaire

Adresse des lieux loués : _____

(Numéro de téléphone)

Je vous avise que j'entends sous-louer mon logement à :

Nom

Adresse : _____

(Numéro de téléphone)

La sous-location prendra effet le _____
(Date)

Nom du locataire

Signature du locataire

(Date)